



Gatineau, 19 juin 2024

Objet : Des propositions de changements importants pour nos projets pédagogiques particuliers (PPP) à caractère sélectif à venir dans nos écoles primaires et secondaires

Chers parents et tuteurs,

Depuis 2022, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) a amorcé, avec la communauté scolaire, une courageuse réflexion sur les projets pédagogiques particuliers (PPP) offerts dans ses écoles primaires et secondaires. Cette réflexion touche particulièrement les PPP à caractère sélectif et engendrant des frais aux parents et/ou au CSSPO, dont les programmes d'éducation internationale au primaire et au secondaire.

Les consultations et les recherches menées nous permettent maintenant de vous proposer des changements concrets pour nos écoles primaires et secondaires. Ces propositions permettront d'offrir plus d'accessibilité, d'équité et de proximité à davantage d'élèves en conformité avec les principes directeurs adoptés par le conseil d'administration du CSSPO, en octobre dernier, et ceux du ministère de l'Éducation.

L'avancement des réflexions, des analyses et des travaux des divers comités a été présenté au conseil d'administration, lundi dernier. Nous devons attendre la tenue de ce conseil d'administration avant de pouvoir vous proposer des actions qui découlent des principes directeurs. Nous sommes très heureux de pouvoir maintenant vous les présenter puisque nous croyons qu'elles seront bénéfiques pour nos élèves et la communauté scolaire.

Voici les modifications qui pourraient être adoptées, dès l'automne, par le conseil d'administration :

PRIMAIRE

Éliminer les critères de sélection basés sur les résultats pour tous les PPP dès la rentrée 2025.

Mettre fin au Programme d'éducation internationale (PEI) dans les écoles primaires en 28-29.

Permettre aux élèves qui ont amorcé leur formation dans les groupes accélérés du PEI de terminer leur parcours.

SECONDAIRE

Éliminer les critères de sélection basés sur les résultats pour tous les PPP dès la rentrée 2025.

Offrir ou donner accès à des PPP aux élèves de l'adaptation scolaire.

Modifier le statut du Programme d'éducation intermédiaire (PEI) au secondaire de PPP CSS à PPP école.

Ne pas reconduire, après la rentrée 2028, les PPP engendrant des frais supplémentaires de transport au CSS (*transport inclus pour les élèves admissibles*).

Pour vous aider à bien comprendre les actions proposées, leurs raisons, leurs bénéfices et leurs impacts, nous vous encourageons à consulter les outils suivants :

- Document explicatif sur **les actions proposées** : [CLIQUEZ ICI](#)
- Page Web sur **le processus de réflexion et les actions proposées** : [CLIQUEZ ICI](#)

Le processus de réflexion étant toujours en cours, nous nous engageons à vous tenir au courant des développements et des décisions à venir.

Meilleures salutations,



Nadine Peterson

Directrice générale

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais